



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Prépa Talents

OSEZ LES CONCOURS
DE LA JUSTICE !



choisir
le service
public.gouv.fr

Soyez au cœur DE LA JUSTICE

Le ministère de la Justice agit pour faire respecter les règles de la vie en société et prépare les textes de lois et les règlements.

Il définit et met en œuvre les politiques publiques en matière de justice, de la politique pénale à l'accès au droit ; et prend en charge des mineurs confrontés à la justice, enfants en danger, personnes détenues ou soumises à des alternatives à l'incarcération.

En choisissant l'un des métiers de la Justice, vous vous donnez l'opportunité de rejoindre les 90 000 personnes qui agissent tous les jours pour l'intérêt général, pour les libertés publiques et pour l'égalité de tous devant la loi. Vous mettrez vos compétences au service de la société et de l'intérêt général.



Prépa Talents DU SERVICE PUBLIC

Les Prépas Talents sont des parcours de formation et de préparation aux concours, qui durent de plusieurs mois à un an, dont l'objectif est de favoriser l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique.

Elles sont ouvertes, sous conditions de ressources, aux étudiants post-bac, aux diplômés de l'enseignement supérieur et aux demandeurs d'emploi.



**Une formation
GRATUITE
ET DIPLOMANTE**



**Un tutorat
PERSONNALISÉ
assuré par
d'anciens élèves**



**Une bourse
DE 4 000 €
PAR AN**



**Un soutien
POUR LE LOGEMENT
OU LA
RESTAURATION**



**La possibilité
DE FAIRE UN STAGE
EN IMMERSION
au sein d'une
administration**

Les candidats sont sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte de leur parcours, de leurs aptitudes, de leur motivation et de leur potentiel.

Quel métier CHOISIREZ-VOUS ?



Les écoles du ministère de la Justice proposent des **Prépas Talents** et préparent les candidats à **9 concours** des métiers de la justice.



GREFFIER

Spécialiste de la procédure, le greffier authentifie les actes juridictionnels.

Essentiel au bon fonctionnement du service public de la justice, il est membre de l'équipe juridictionnelle et collabore avec les magistrats.



DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES

Le directeur des services de greffe judiciaire est chargé de fonctions de management, d'encadrement, d'administration et de coordination. Il définit et met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services.



Où préparer ces concours ?

À l'École nationale des greffes (Dijon) en partenariat avec l'Université de Bourgogne

BON À SAVOIR ! Vous devrez choisir en amont entre la préparation au concours de greffier ou celle du concours de directeur des services de greffe judiciaire. Vous passerez le concours choisi, mais êtes libre de passer l'autre si vous le souhaitez.



MAGISTRAT

Le magistrat est au cœur du système judiciaire : il prend des décisions pour rendre la justice.

La magistrature française regroupe deux catégories de magistrats : celui du siège rend des décisions conformément au droit, tandis que le magistrat du parquet ne rend pas de jugement, il représente la société qu'il est chargé de défendre.



Où préparer ce concours ?

À l'École nationale de la magistrature (Besançon, Bordeaux, Douai, Limoges, Lyon, Orléans, Paris et Pointe-à-Pitre)



ÉDUCATEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

L'éducateur accompagne des mineurs suivis par la Justice pour favoriser leur insertion dans la société et prévenir la récidive. Ses missions sont au cœur de l'action éducative.



DIRECTEUR DES SERVICES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Le directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de la direction pédagogique et administrative des établissements et services qui prennent en charge des mineurs suivis par la justice.

Où préparer ces concours ?

À l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (Roubaix)
en partenariat avec l'Université de Lille

BON À SAVOIR ! Vous devrez choisir en amont entre la préparation au concours d'éducateur ou celle du concours de directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse. Vous passerez le concours choisi, mais êtes libre de passer l'autre si vous le souhaitez.



DIRECTEUR DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

Le directeur des services pénitentiaires est le principal responsable de la sécurité de l'établissement pénitentiaire qu'il dirige. Il met en œuvre la politique de prise en charge des personnes détenues.



DIRECTEUR PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement du service pénitentiaire d'insertion et de probation qu'il dirige. Il élabore, met en œuvre et évalue la politique de prévention de la récidive et de réinsertion des personnes confiées par les autorités judiciaires.



CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation lutte contre la récidive et accompagne les personnes condamnées vers la réinsertion. Il aide à la prise de décision judiciaire, participe à l'individualisation des peines et à leur exécution. Ses missions se mènent en prison comme en milieu ouvert.



LIEUTENANT PÉNITENTIAIRE

Le lieutenant pénitentiaire participe à l'élaboration de la politique définie par le chef d'établissement et coordonne sa mise en œuvre, assurant ainsi la bonne exécution des décisions et sentences pénales et le maintien de la sécurité générale de l'établissement.



Où préparer ces concours ?

À l'École nationale d'administration pénitentiaire (Agen)

BON À SAVOIR ! La Prépa Talents de l'Énap est accessible **sous réserve de passer le concours de directeur des services pénitentiaires**.
Vous pourrez néanmoins passer les autres concours si vous le souhaitez.

